



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Candidatures et admission des étudiants en master

Question écrite n° 8922

Texte de la question

Mme Olga Givernet interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les calendriers et les délais d'acceptation des candidats aux masters dans les universités françaises. De nombreuses universités et grandes écoles françaises n'ouvrent leurs procédures d'admission qu'au milieu du deuxième semestre de l'année universitaire. Les étudiants obtiennent donc les réponses sur les choix sollicités dans le courant des mois de juin et juillet. Or ce calendrier est préjudiciable à plus d'un titre. D'une part, parce qu'il est difficile pour les étudiants d'anticiper un éventuel déménagement pendant l'été. Mais aussi, d'autre part, car cela pose problème pour les étudiants ayant également postulé dans des universités étrangères. En effet, dans la plupart des autres pays, et notamment en Amérique du Nord, les acceptations sont généralement délivrées au début du deuxième semestre. Des étudiants français sont donc contraints de faire attendre les universités étrangères, ou de renoncer à postuler dans des universités françaises, pour de simples raisons de calendrier. Elle souhaiterait savoir si, en lien avec les universités, son ministère envisage d'avancer les calendriers de sélection en master au début du deuxième semestre de l'année universitaire.

Texte de la réponse

Le calendrier universitaire est arrêté par chaque établissement public d'enseignement supérieur dans le cadre de l'autonomie administrative et pédagogique. En conséquence, c'est à chaque établissement qu'il appartient d'organiser ses propres campagnes de recrutement, en proposant un calendrier correspondant aux exigences propres à chaque formation. En général, la majorité des masters ouvrent leur campagne de recrutement entre le mois de mars et le mois de mai et délivrent leurs décisions de recrutement entre les mois de mai et de juillet. Il peut aussi arriver que certaines réponses soient communiquées au début de la rentrée universitaire dans le cadre d'une seconde campagne de recrutement. Le ministère a entamé une concertation avec le réseau des vice-présidents d'université en charge des formations universitaires, en vue de procéder à une harmonisation des calendriers de recrutement en master à l'échelle nationale. Les travaux en cours ont pour objet d'avancer les calendriers d'inscription en master, afin d'avoir une bonne visibilité des places vacantes dès le 20 juillet, pour aider les étudiants qui souhaitent obtenir une mobilité géographique. Par ailleurs, des réunions de coordination associent les services des recteurs d'académie et de région académique avec les présidents d'établissements d'enseignement supérieur de leur ressort territorial, dès le mois de janvier, afin de déterminer les capacités d'accueil des différentes mentions de master, en tenant compte notamment des effectifs d'étudiants inscrits en troisième année de chaque mention de licence, ainsi que des effectifs d'étudiants inscrits en première année de master. Cette politique d'harmonisation devrait permettre d'anticiper les décisions d'admission en master vers le début du mois de juillet 2019, en favorisant les projets personnels des étudiants en mobilité internationale.

Données clés

Auteur : [Mme Olga Givernet](#)

Circonscription : Ain (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8922

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4659

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 355